



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 12 février 2026

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : dont acte de mon échec total pour la place de la Paix.

Lyon 1er Adt / Créer – Fiche N°24 B

A l'attention de monsieur Jean-Christian MORIN
Adjoint à Madame la Maire du 1er Adt

Monsieur,

Le jeudi 04 février 2021, nous avons effectué une petite visite de terrain pour que, au nom de mon Association, j'exprime de visu trois propositions au sujet de la petite place piétonne de la Paix.

Le 25 février, je vous ai adressé la Fiche N°24 A pour « officialiser » les trois demandes de mon Association.

En ce jeudi 12 février 2026, soit cinq ans après, je vous adresse la Fiche N°24 B pour prendre acte de mon échec total quant à ces trois propositions exprimées puisque **aucune n'a été acceptée**.

1. J'avais demandé la suppression d'une entrée-sortie sur les deux existantes pour diminuer la possibilité d'intrusion automobile qui se produit épisodiquement en journée et en soirée.

Résultat : les deux entrées-sorties ont été conservées.

2. J'avais demandé l'installation d'une barrière pivotante, mobilier urbain incontestablement bien plus solide et surtout plus fiable que la chaîne existante avec cadenas-pompier.

Résultat : la chaîne avec cadenas-pompier a été supprimée pour être remplacée par deux potelets amovibles qui sont les mobiliers les moins fiables, les plus dangereux pour les piétons car ils traînent souvent au sol, et les plus coûteux pour la Collectivité puisqu'ils disparaissent très souvent.

D'ailleurs, ils ont totalement disparu très peu de temps après leur installation : ➔ photo page 2.

3. J'avais demandé l'installation de trois bancs avec dossier côté nord de la place car il n'est vraiment pas acceptable que des piétons voulant se reposer un peu ou bien simplement lire ou manger un sandwich puissent devoir s'asseoir sur des marches d'escaliers !

Bien sûr, mon Association aurait accepté que deux-trois blocs rectangulaires sans dossier soient installés, sur le modèle des cinq blocs installés par vous-même dans la rue Louis Vitet toute proche.

Résultat : aucune assise n'a été installée et donc – quand le printemps va arriver – les piétons devront continuer à s'asseoir quasiment par terre pour lire ou manger. C'est certainement plus....écologique !

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint, mes salutations associatives.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- Mme Manon CALLOT, La Métropole
- Le Progrès-Quartiers

Deux potelets amovibles installés à la place de la chaîne avec cadenas-pompier. Résultat : ils ont disparu très peu de temps après leur installation. Quel gaspillage d'argent public ! Alors qu'il aurait été vraiment très simple d'installer une petite barrière pivotante, comme il en existe d'ailleurs dans le 1er arrondissement : place Sathonay, place Chazette, rue des Augustins.

